

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2020

Membres présents : AGOSTINI Nathalie, ALLEHAUX Dominique, BULIN Bérangère, CARON Laetitia, CATHERINE-BONNICI Julie, CHABERT Frédéric, CORDENOD Jean-Paul, DUCREUX Florence, DUTEL Frédéric, GAUGE Jacques, GIROD Emmanuelle, HAEGELIN Mathieu, HARNAL-BEREIZIAT Maryline, JOLY Olivier, LAURENT Yannick, LEOEUF Jean-Luc, MARECHAL Robert, MEUROU Frank, PARRAIN Noël, PONCIN Elisabeth, PUDDU Maryse, PUVILLAND Christophe, REVEL Jean-Louis, SERVIGNAT Hervé, TEISSIER Hélène, THEVENARD Béatrice, WIEL Monique.

Excusée : Laetitia CARON

Secrétaire de séance : Julie CATHERINE-BONNICI

Convocation et affichage : 11 juin 2020

Approbation du dernier compte-rendu

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Madame le maire demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour : demande de subvention DETR pour panneaux photovoltaïques de la résidence autonomie. Le conseil donne son accord à l'unanimité.

Constitution des commissions de travail

Les commissions de travail sont constituées selon liste jointe

Institution de la commission communale des impôts directs

À l'issue des élections municipales, la commission communale des impôts directs (CCID) doit être renouvelée dans chaque commune. Cette commission est obligatoire et est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission ;
- de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants (16 personnes)

Cette commission a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Elle se réunit environ une fois par an

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur départemental des finances publiques. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double (32 personnes), proposée sur délibération du conseil municipal. Ensuite le directeur départemental des finances publiques sélectionne les commissaires titulaires et suppléants (16 personnes).

Le conseil doit donc valider une liste de 32 personnes parmi laquelle 16 personnes seront retenues. Cependant Mme le maire informe qu'un certain nombre de personnes a été sollicité mais que la liste des 32 personnes n'a pu être établie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte la liste telle que proposée et autorise Mme le maire à la faire parvenir telle quelle aux services fiscaux

Constitution de la commission d'appel d'offres

Madame le maire explique au conseil que dans les collectivités territoriales, la constitution de la commission d'appel d'offres est toujours obligatoire lorsqu'une procédure formalisée est mise en œuvre. Elle n'est, en revanche, pas obligatoire en procédure adaptée, ce qui est le cas la plupart du temps pour Val-Revermont. Néanmoins, compte tenu du rôle particulier joué par cette commission et de l'importance du montant de certains de ces marchés, il peut être opportun de consulter la commission d'appel d'offres, même en deçà du seuil de procédure formalisée.

Les seuils de procédure formalisées sont les suivants

- 214 000 € HT pour les marchés publics de fournitures et de services
- 5 350 000 € à HT pour les marchés publics de travaux

Pour une commune de moins de 3 500 habitants, le nombre de membres est de 6 (3 titulaires + 3 suppléants), le maire étant président de droit. Les candidats sont élus au scrutin de liste.

La liste suivante est proposée au vote :

Titulaire : Monique WIEL, Jean Luc LEBOEUF, Frédéric CHABERT

Suppléants : Robert MARECHAL Jean-Louis REVEL, Jacques Gauge

Après vote du conseil municipal, la liste proposée est élue à la majorité

Constitution du CCAS

Le centre d'action sociale est un établissement public administratif communal. Il est administré par un conseil d'administration présidé par le maire.

Outre son président, le conseil d'administration comprend, pour le centre communal d'action sociale, des membres élus en son sein à la représentation proportionnelle par le conseil municipal.

Le conseil d'administration comprend également des membres nommés par le maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

Les membres élus et les membres nommés le sont en nombre égal au sein du conseil d'administration du centre d'action sociale.

Les membres élus par le conseil municipal et les membres nommés par le maire le sont à la suite de chaque renouvellement du conseil municipal et pour la durée du mandat de ce conseil. Leur mandat est renouvelable.

Le nombre maximum d'élus est de 8 et autant de membres nommés.

Le rôle du CCAS de la commune est d'organiser le repas des anciens et la confection des colis, il gère également les secours d'urgence et les problèmes d'impayés pour certaines personnes en difficultés. D'autres thématiques à caractère social peuvent également être développées, comme par exemple les subventions pour les activités extra-scolaires, les bons cadeaux naissance....

Le CCAS fait l'objet d'un budget autonome, abondé pour l'essentiel par une subvention du budget communal.

Se sont proposés pour être membres du CCAS qui sera présidée de droit par Mme le Maire

ELUS	Non ELUS
Hélène TEISSIER Jean-Louis REVEL Florence DUCREUX Maryse PUDDU	Danielle POBEL

Maryline HARNAL Laetitia CARON	
-----------------------------------	--

La liste n'étant pas complète, un appel à candidature de personnes non élues doit être fait. Le vote pour la constitution est reporté au prochain conseil.

Election des Délégués Syndicat Electricité et E-communication de l'Ain

Le SIEA organise le service public de distribution d'électricité sur l'ensemble du territoire départemental. Au-delà de cette compétence, le SIEA est un acteur essentiel concernant d'autres domaines, tels que l'éclairage public, le système d'information géographique, la transition énergétique, le gaz, ou encore la communication électronique.

Chaque commune doit élire ses délégués pour la représenter. Pour Val-Revermont, il faut 2 titulaires et 4 suppléants.

Le rôle du délégué peut être résumé comme suit :

Le rôle du délégué au SIEA

- Représenter le SIEA dans sa collectivité
- Elire les instances (Président(e), Vice-Présidents, Membres du Bureau, Commissions statutaires)
- S'investir dans les actions locales portées par le SIEA
- Participer de manière volontaire à des commissions de travail
- Voter les propositions du bureau et les budgets

Le rôle du délégué pour sa collectivité

- Représenter sa collectivité au SIEA et restituer les sujets, être sensible aux aménagements de sa commune et aux besoins des usagers pour permettre au SIEA d'y répondre au mieux dans ses domaines de compétences.
 - Participer également à la valorisation du territoire et à son attractivité via les travaux opérés par le SIEA.
 - Avoir un pouvoir de décision, chaque collectivité peut se faire entendre via son/sa délégué(e).
 - Etre porteur d'initiatives, agir au cœur des grands sujets d'actualités (la transition énergétique, faire du numérique un atout pour tous,...).
- Les équipes du SIEA accompagneront les délégués* dans leur prise de fonction.

Après en avoir délibéré, sont élus, à l'unanimité

Titulaires : F. CHABERT et Y. LAURENT

Suppléants : Jean-Luc LEBOEUF, Elisabeth PONCIN, Dominique ALLEHAUX, Robert MARECHAL.

Décisions budgétaires modificatives

Dès son approbation en conseil, le budget de la commune a été transmis à la trésorerie et à la préfecture. Le 24 mars, les services de la préfecture nous avertissait qu'une anomalie devait être rectifiée. En effet, le montant des dépenses imprévues au niveau de la section de fonctionnement du budget développement commercial dépasse les 7.5 % des dépenses réelles de la section. Afin de régulariser cette situation, il vous est donc proposé de voter la décision budgétaire modificative suivante :

Compte 022 : - 2 500 €

Compte 673 : +2 500 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte cette décision budgétaire modificative.

Tarifs camping

En raison des préconisations dues à la crise sanitaire, les couettes fournies dans les mobil-homes devraient être lavées entre chaque location. Ce qui n'est matériellement pas possible. Il sera donc proposé aux clients d'amener leurs propres couettes et au cas ils ne les amènent pas, un nécessaire de housses jetables leur sera proposé.

- Lit simple : 3.5 € / lit double : 6 €

Réduction pour les résidents

Compte-tenu de l'ouverture tardive du camping, il est proposé d'accorder une remise de 15 % sur le forfait annuel pour les résidents. Soit une réduction de 202.50 € pour un forfait annuel courant du 1^{er} avril au 31 octobre, de 1 350 €.

De plus, afin de faciliter le recrutement de personnel au restaurant, la place de résident dédiée au personnel de Rémy Cantin bénéficiera d'une remise de 30 % avec une gratuité pour une personne et une caravane supplémentaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte ces tarifs et réductions.

Annulation de loyers

L'ordonnance 2020-316 du 25 mars 2020 relative au paiement des loyers, des factures d'eau, de gaz et d'électricité afférents aux locaux professionnels des entreprises affectées par l'épidémie n'a pas suspendu les loyers et ceux-ci restent dus. Toutefois, compte-tenu des circonstances exceptionnelles, bien que ces aides soient consenties en faveur de personnes morales précises, Madame le Maire considère que le maintien des commerces et activités représente un intérêt communal suffisant et elle demande au conseil d'accepter l'annulation des loyers des entreprises ou activités directement touchées par la crise sanitaire. Cette annulation représente la somme de 15 089.83 € pour la commune.

Après en avoir délibéré, considérant l'importance pour la commune de conserver son tissu d'activités autorise l'annulation des loyers telle que proposée.

Bilan du réseau de chaleur

Comme tous les ans, il doit être présenté au conseil un rapport de l'année antérieure sur le prix et la qualité du service du réseau de chaleur. Le rapport est rédigé en application du dispositif visant à renforcer la transparence et l'information des élus et des usagers sur le service public rendu.

Le réseau de chaleur fait l'objet d'un budget annexe. Il est composé de 2 chaudières (une bois et une fuel). Il comprend 20 sous-stations qui permettent d'alimenter la salle des fêtes, le centre de loisirs, la cantine, les écoles, la médiathèque, l'ancienne école des filles, la maison Sauvage, l'Embellie et une grosse partie du lotissement Verger du Moulin.

Il est approvisionné par des plaquettes de bois issues de l'exploitation forestière communale. La chaudière fuel prend le relais en cas de panne.

En 2019, grâce à une modernisation du réseau (notamment la programmation à distance), des économies sensibles ont été réalisées.

L'énergie produite est refacturée. Le coût du chauffage pour un pavillon de 80 m² est de l'ordre de 830 € TTC / an

Actuellement, le Conseil en Energie Partagée (service proposé par la CA3B), a été sollicité pour faire une étude énergétique sur les bâtiments communaux qui consomment à eux seuls plus de la moitié de l'énergie produite par le réseau.

Le bilan complet est consultable en mairie aux heures habituelles d'ouverture.

Bilan financier des travaux de la résidence autonomie des Mousserons

Les travaux de la résidence des Mousserons se sont terminés fin décembre 2019. Il y a eu une bonne maîtrise des coûts et aucun dérapage financier sur les travaux prévus aux marchés.

Le coût total de l'opération représente la somme de 919 975.57 €, financés par des subventions émanant du Département et des différentes Caisses de retraite pour 380 525 € ainsi que d'un emprunt à taux 0 d'un montant de 296 455 € octroyé par la CARSAT, remboursable sur 20 ans.

Le reste à charge pour la commune s'élève à 242 995.57 €

Demande de DETR (Dotation Equipement des Territoires Ruraux)

Madame le maire explique au conseil que lors de sa séance du 19 décembre 2019, le précédent conseil avait acté le projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la Résidence Autonomie et avait sollicité la DETR au taux de 40 % sur un investissement prévisionnel de 60 000 € HT

Les services de la préfecture invitent le conseil municipal nouvellement élu à se prononcer sur le maintien ou non de l'opération avant le 30 juin 2020, délai de rigueur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité maintient le projet d'installation de panneaux photovoltaïques et sollicite la DETR correspondante.

Point sur les travaux mairie

Le déménagement des services est prévu les 20 et 21 juillet. L'ensemble du bâtiment devrait être opérationnel pour la rentrée de septembre.

Restent les soucis de certains plafonds à résoudre et le problème de fuite sur les fenêtres. Le problème d'acoustique de la salle du bas doit également être réglé. La chaudière a été mise en route et l'agent en charge des bâtiments a été formé à son fonctionnement.

Au cours des travaux, le mur d'enceinte de la maison voisine semble avoir été endommagé, un dossier assurance est en cours. Il convient également de trouver une solution brise-vue pour ce riverain. Afin de compenser les nuisances pendant les travaux (bruits, poussières, déchets dans son terrain,...), Madame le Maire propose de lui rembourser le montant de sa taxe d'habitation pour un montant de 255 €. Le conseil donne son accord à l'unanimité.

Tour des commissions

Voirie :

Prévision de travaux sur budget d'investissement 2020 :

- chemin de Bret à Cuisiat
- Route du plan d'eau depuis le pont du Douvre jusqu'à Carisse
- Route des Grandes Rippes
- Tour de la place de Pressiat

Prévision de travaux du budget de fonctionnement 2020 :

- Chemin de Malaville
- Route du champ de Foire
- Chemin du Villard
- Chemin du Mas Girard
- Route du Plan d'eau
- Chemin du Moulin à vent
- Impasse Froissard
- Chemin de la grange Renaud

Le chemin qui monte vers l'église de Cuisiat qui est en mauvais état pourra être inscrit l'année prochaine. La voirie de Montmerle sera revue dans sa globalité dès que les problèmes des eaux pluviales et d'enfouissement des réseaux seront résolus. La CA3B sollicité pour ce dossier, sera relancée.

Tourisme : la commission se réunira jeudi 25 juin à 18 h au camping. Les surveillants de baignade ont été recrutés. Les analyses d'eau de baignade sont bonnes et seront effectuées toutes les semaines en alternance avec l'ARS et le laboratoire LDA39. Une publicité commune aux 3 acteurs (restaurant, accrobranche et camping) paraîtra sur le Magville de juillet. Un jeu « radio » pour faire gagner des séjours est également prévu courant juillet. Le protocole sanitaire a été mis en place et 3 jeunes ont été recrutés à temps partiel pour couvrir les besoins d'entretien de la haute saison.

Scolarité : Un nouveau protocole sanitaire a été reçu pour accueillir tous les enfants dès le lundi 22 juin. L'organisation a été mise en place avec le corps enseignant, les Atsem, les responsables de la cantine et du centre de loisirs. Une réunion à l'école est prévue le vendredi 26 juin pour organiser la rentrée scolaire.

Culture : la commission se réunira le 3 juillet 18 h 30 en mairie. La médiathèque réouvrira ses portes à compter du 24 juin avec la mise en place d'un nouveau protocole sanitaire.

Seniors : A partir du lundi 22 juin, les visites des mineurs, dans les appartements des grands-parents, pourront reprendre.

Puis, à partir du lundi 29 juin seront autorisés :

- les visites des personnes hors famille à la Résidence,
- l'accès par le hall d'entrée de la résidence des patients du kinésithérapeute, des assistantes maternelles et des petits au RAM,
- les rendez-vous pour prise de sang le matin au cabinet infirmier,
- accès au Club Senior à la salle d'activités,
- accès des personnes extérieures à la Résidence afin de partager les activités,
- reprise du transport communal pour le marché du vendredi matin avec les personnes extérieures de la résidence

Le registre pour inscrire toutes les entrées et les sorties est maintenu, le service de portage de repas et le service des courses ne sera plus réalisé par les agents communaux. Les prochaines admissions auront lieu au mois de septembre.

Environnement : la commission se réunira le 30 juin à 20 h. 3 grands sujets seront abordés : l'accueil de la stagiaire sur l'ABC, la mobilité douce et le photovoltaïque. Noel PARRAIN est le nouveau référent ambrosie de la commune. Son rôle consiste à repérer et organiser la destruction de cette plante invasive.

bois et restructuration foncière : L'identification de toutes les parcelles concernées par la restructuration a été réalisée et la procédure des biens vacants et sans maître a été lancée. Suite aux élections municipales, la Commission Communale d'Aménagement Foncier doit être renouvelée. Un appel à candidature sera fait auprès des propriétaires fonciers et forestiers.

Aménagement des villages : Une visite des villages sera organisée afin de recenser les différents points à étudier.

Sports et associations : la commission se réunira fin juin afin d'organiser le forum des associations prévu le 11 septembre. Le 24 juin, le Cabinet d'Etudes présentera son projet de rénovation de la salle des sports. L'équipe 1 du Club de Foot jouant en 1^{ère} division, les dirigeants ont sollicité la commune afin d'avoir des locaux adaptés à la réception du public. Les membres de la commission se répartiront le suivi des associations

Samedi 19 juin : assemblée générale du Comité des fêtes

Samedi 27 juin : assemblée générale du Hand Ball Club

7 août : passage du Tour de l'Ain

Questions diverses

Coté animation, la fête foraine et le feu d'artifice seront maintenus ainsi que l'Oxyrace. Par contre, Musicollines, la montée historique et la course de la Miou sont annulées.

Les inscriptions pour les transports scolaires sont ouvertes via la plate-forme

www.rubisjunior.grandbourg.fr

Actualités CA3B : l'installation du nouveau conseil communautaire aura lieu le 10 ou le 15 juillet avec élection du Président et des membres du bureau. Le bureau actuel continue de travailler jusqu'à cette prochaine élection. Des décisions fortes ont été prises au niveau du soutien économique avec notamment une aide directe aux petites entreprises de 1000 €, des reports de loyers et un dégrèvement de la CFE pour les entreprises de la filière touristique.

Dates à retenir

19 septembre : inauguration du Carré Militaire à Courmangoux à 11 h

27 juin et le 4 juillet : pose des sapins pour les nouveaux élus

Prochain conseil municipal : mercredi 22 juillet 20 H 30, lieu à confirmer

La séance est levée à 23 h 30